



Seniors



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

LIVRET D'ACCUEIL

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
SOUTENIR**



BIENVENUE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'EHPAD Résidence l'Eclaircie.

Il a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Nos missions sont basées essentiellement sur le respect des valeurs de la Croix-Rouge Française et des principes édictés par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Ce livret est complété par un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement auxquels vous pourrez vous référer. Toutes informations complémentaires peuvent vous être fournies sur votre demande.

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, elles nous seront précieuses pour améliorer encore davantage nos conditions d'accueil et de séjour.

L'ensemble de l'équipe et moi-même sommes heureux de vous accueillir et vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement.

Sophie Talaud-Loiseau
Directrice



SOMMAIRE

4 /

Présentation de l'établissement

5 /

L'admission dans notre établissement

6 /

Une équipe pluri-professionnelle à votre disposition

12 /

Nos locaux

14 /

Les services de la structure

18 /

Votre participation à la vie de l'établissement

19 /

Notre situation géographique



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



82

chambres
simples

Situé dans la commune de la Motte Servolex, la Résidence l'Eclaircie est un Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il héberge des personnes seules et/ou des couples âgés dépendants de plus de 60ans.

Dont :

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

44

chambres
communiquant
es



82

nombre de
places

Il dispose de 82 chambres simples dont 44 chambres communicantes et est organisé en 2 étages et 6 ailes.

La Croix Rouge française vous propose des possibilités d'hébergement et d'accompagnement adaptées selon vos besoins :

- en séjour permanent, 81 places
- en séjour temporaire (1 place), pour tout besoin de répit ou d'organisation familiale, sociale, professionnelle de votre aidant ; pour « tester » la vie en établissement ou encore en sortie d'hospitalisation avant un retour à domicile.



L'ADMISSION DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT



Vous êtes invité(e) à visiter la structure avec vos proches et à rencontrer le médecin coordonnateur de l'établissement.

Avant toute admission, le dossier d'inscription (administratif et médical) dûment complété devra être transféré via le dispositif régional mis en place (VIA TRAJECTOIRE).

A l'issue de la visite de pré-admission, et après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par la directrice de l'établissement après validation en commission d'admission.

Lors de votre accueil, il vous est remis le règlement de fonctionnement. Vous signerez également le contrat de séjour qui fixe les modalités et la durée de votre accompagnement.

Dès votre entrée, nous sommes à votre écoute pour connaître vos attentes, besoins et satisfactions quant à votre intégration dans notre établissement.



Dans les 6 mois après votre admission, nous vous proposons de remplir un questionnaire de satisfaction afin de faire un bilan de votre entrée.

Six mois après votre entrée, un projet personnalisé sera élaboré ou actualisé avec vous et votre proche (si vous le souhaitez) sur la base de vos attentes et besoins.

Vous (ou votre représentant légal) avez la possibilité d'exercer par écrit un droit de rétractation dans les quinze jours qui suivent la signature du contrat de séjour (ou l'admission si celle-ci est postérieure à la signature du contrat de séjour) sans autre contrepartie que l'acquittement du prix de la durée du séjour effectif.

UNE ÉQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE À VOTRE DISPOSITION



L'équipe administrative



Les secrétaires d'accueil

Elles sont à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement et le confort de votre accompagnement ; elles s'occupent également de votre courrier



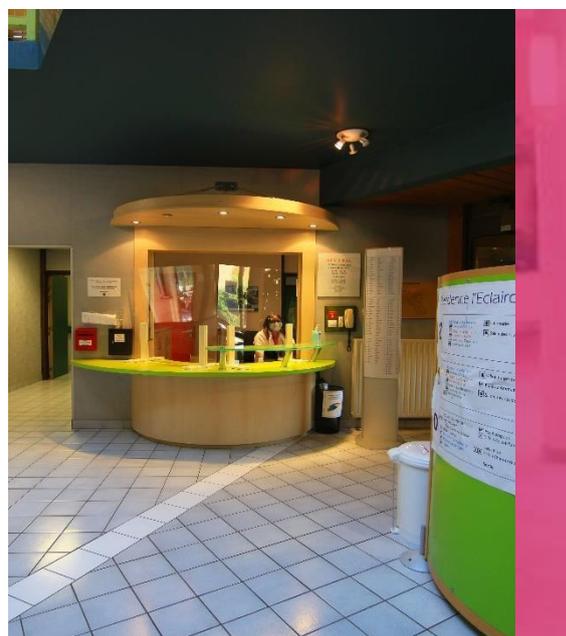
Le responsable administratif et financier et la secrétaire assistante comptable

Ils s'occupent du suivi et du traitement de votre dossier administratif, du suivi de la facturation et de la comptabilité. Ils restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives ou lors de soucis de facturation.



La Directrice

Responsable de la conformité de la gestion de la résidence et notamment de la qualité des services rendus aux résidents. Elle est garante de la sécurité des installations, de la compétence des équipes, du confort des résidents. Elle mobilise les ressources de l'environnement professionnel de la Résidence pour que les résidents bénéficient de la meilleure qualité d'accueil, d'accompagnement et de soins.



L'équipe médicale et paramédicale

L'établissement dispose d'un personnel médical et paramédical assurant une permanence des soins 24H/24.



La médecin coordonnateur

Salariée de l'établissement, elle s'occupe de coordonner les professionnels de santé intervenant dans l'établissement pour que votre parcours de soin soit adapté et cohérent au regard de vos besoins. Elle s'assure de la compétence des soignants et de la conformité des pratiques. Elle n'a le droit de prescrire qu'en cas d'urgence : en lien avec votre médecin traitant, elle peut prescrire des examens et des traitements urgents.



La responsable d'équipe infirmier

Elle encadre et anime l'équipe soignante afin de garantir vos soins, conformément à votre projet de soins. Elle gère le matériel médical. Elle est garante de la continuité des soins.



Les infirmiers

Ils/Elles réalisent vos soins infirmiers qu'ils soient de traitement et de confort dans le respect de la prescription du médecin traitant. Et s'assurent que les autres soins sont réalisés conformément à votre projet de soins. Ils/Elles organisent les hospitalisations et les retours d'hospitalisations. Ils/Elles prennent les rendez-vous pour les consultations.



La directrice des soins

Elle encadre, organise et coordonne en cohérence avec la stratégie de l'établissement et sous la responsabilité de la directrice, l'ensemble des activités et garantit la qualité et la continuité des soins



Les aides-soignants, les aide-médico-psychologiques et les aides de vie

Ils/Elles vous aident dans vos actes de la vie courante (repas, déplacements, installation...) le jour et la nuit et dispensent vos soins d'hygiène et de confort.



L'ergothérapeute et l'EAPA

Ils évaluent votre autonomie motrice et sensorielle ; Ils vous proposent des moyens et activités thérapeutiques afin de favoriser votre autonomie. Ils aident les autres soignants à préserver votre confort.



La psychologue et la neuropsychologue

Elles évaluent les besoins de la personne en les restituant dans une approche globale. Elles identifient avec le résident les capacités préservées et les éventuelles limites dans son quotidien. Ensemble ils établissent et mettent en place des outils permettant une meilleure qualité de vie.

Les professionnels de santé libéraux



Le médecin traitant

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur de l'établissement. Il est votre interlocuteur et celui de votre famille pour toute question relative à votre état de santé.



Des pédicure(s), podologue(s), kinésithérapeute(s), orthophoniste(s) peuvent intervenir dans l'établissement selon vos besoins. La plupart de ces professionnels interviennent suite à une prescription du médecin traitant et sont le plus souvent sous statut libéral.

Vous avez le choix de vos intervenants libéraux et le règlement des consultations est à votre charge - remboursé par les organismes d'assurance maladie. L'établissement vous propose une liste de professionnels et vous invite à les contacter.



Les équipes d'hôtellerie et de restauration



Les agents de service

Ils/Elles vous apportent votre petit déjeuner le matin, font le ménage tous les jours dans votre chambre, dans les salons, les couloirs et les locaux de service.



La responsable d'équipe agents de service et lingères

Elle est en charge des prestations hôtelières de l'établissement.

Elle organise les différents services (ménage, blanchisserie, ...) et s'assure de la qualité de l'offre fournie.



La restauration

Le service restauration vous propose une alimentation variée et équilibrée, cuisinée sur place en tenant compte de vos goûts et habitudes et régimes alimentaires. Cette prestation est réalisée par un prestataire extérieur



Lingères

Elles assurent l'entretien (lavage, séchage, repassage) du linge mais également de votre linge personnel si vous avez souscrit un forfait linge.



L'agent de maintenance

Il s'assure que vous êtes bien installé dans votre chambre – installation et réglage de la télévision, d'autres outils numériques, le cas échéant, des meubles, des tableaux.

Il est responsable de la sécurité du bâtiment et des équipements au regard des normes électriques. Il peut effectuer de petites réparations.



L'animatrice

Elle vous propose chaque semaine un programme d'activités différent. Elle vous rencontre à votre arrivée pour que vous lui fassiez part de vos préférences et des activités que vous avez toujours privilégiées.

Elle participe à votre projet personnalisé et évalue votre intérêt pour les activités réalisées.

Régulièrement, elle revient vers vous pour sélectionner de nouvelles activités.

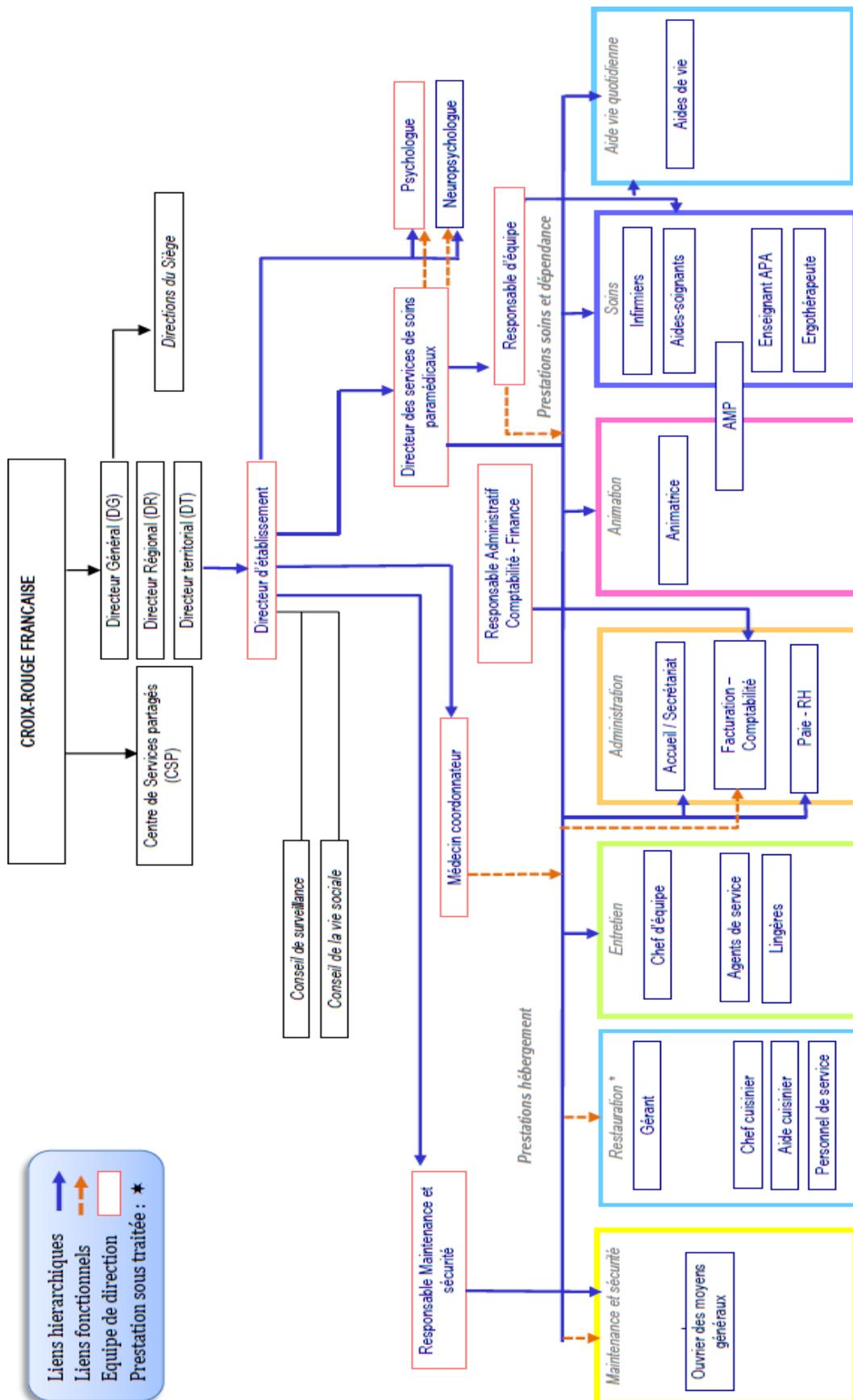


Le coiffeur et le pédicure

Le coiffeur et le pédicure intervenant dans l'établissement sont également à votre disposition, leurs tarifs et leurs horaires sont affichés.

L'agent d'accueil ou l'animateur se tiennent à votre disposition pour prendre rendez-vous.

Organigramme



NOS LOCAUX



Votre chambre

Chaque chambre est d'une superficie minimum de 20m² et bénéficie des équipements suivants :

- Salle de bain adaptée avec WC
- Lit médicalisé
- Prise de téléphone
- Prise de télévision
- Appel malade



Le logement est meublé par l'établissement. Il est néanmoins possible de le personnaliser (fauteuil, petite commode, table, bibelots, photos, ...) d'une manière compatible avec l'état de santé, la sécurité et l'organisation des soins tant pour le résident que le personnel et les visiteurs. Le directeur peut autoriser le résident à apporter des appareils électriques en parfait état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur, après validation des services techniques

Les couples peuvent être accueillis dans des chambres communicantes



Les aliments laissés dans la chambre par la famille sont sous la responsabilité de la famille.

Attention aux problèmes de conservation – intoxication !



Les espaces communs

Vous serez accompagné pour une visite de votre nouvel environnement dans la semaine qui suit votre arrivée, vous pourrez ainsi voir :

Le salon des familles, à votre disposition pour organiser des repas ou des moments avec votre famille et amis (fêtes, anniversaires...).

Les secrétaires d'accueil sont à votre disposition pour l'organisation de ces moments et la réservation de la salle.

Pour des questions de logistique, les repas doivent être réservés au moins 1 semaine à l'avance.

La salle à manger, où vous pourrez prendre vos repas en toute convivialité avec les autres résidents de l'établissement.

La salle d'animation, dans laquelle vous pourrez participer aux activités quotidiennes en groupe.



LES SERVICES DE LA STRUCTURE



Les repas

Les petits déjeuners sont servis en chambre.

Le prestataire de restauration élabore l'ensemble des repas dans les cuisines de l'établissement. Ils sont adaptés aux goûts et à l'autonomie des résidents.

Ils sont servis dans la salle à manger.

Vous pouvez donner votre avis sur les menus et la qualité de la restauration par l'intermédiaire de la commission restauration et à l'occasion d'enquêtes de satisfaction. N'hésitez pas à faire part de vos remarques à l'équipe, nous nous employons à vous satisfaire.

Les menus sont établis de manière à être équilibrés grâce à l'intervention de la diététicienne de notre prestataire.

La commission restauration se réunit tous les 2 mois pour se prononcer sur les menus à venir et étudier la satisfaction ainsi que les remarques/suggestions des résidents.

Cette commission est composée d'un cuisinier, de représentants des résidents, d'un(e) infirmier(e), d'un(e) aide-soignant(e), d'un représentant du personnel administratif, de la directrice des soins, de l'animatrice et de la psychologue.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

La décision d'adopter un régime ou des textures modifiées est une décision pluridisciplinaire présentée, discutée avec le résident et sa famille et réévaluée régulièrement.

Horaires

Petit déjeuner : 8h

Déjeuner : 12h

Collation/goûter : 15h

Dîner : 18h Encas de nuit : 21h





Les animations :

Dans le cadre d'un accompagnement global, l'établissement vous apporte une réponse individualisée dans le but d'assurer votre bien-être et votre autonomie tout en favorisant l'expression de votre citoyenneté.

Les accompagnements proposés sont variés et adaptés à vos besoins et attentes et votre programme personnel est construit avec vous dans votre projet individualisé.

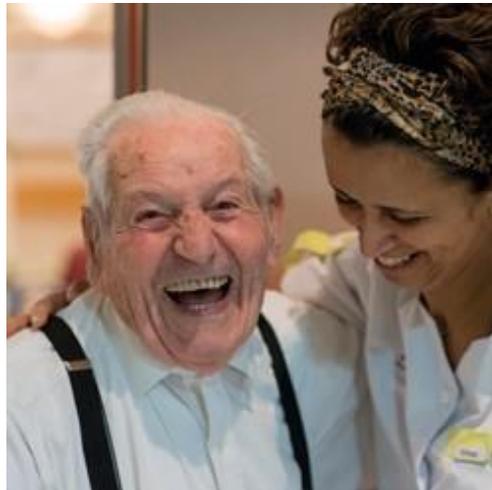


Des animations, sous forme d'ateliers ou autres, sont proposées tous les jours de la semaine, soit en petits groupes, soit en individuel.

Tout est mis en place pour s'assurer que chacun puisse accéder à ces temps d'échanges et d'activités sachant que la personne reste toujours libre d'y participer ou non.

Exemple d'activités proposées (liste non exhaustive) : un atelier bien-être (soins de confort des mains), partie de pétanque, des jeux de mots (stimulation de la mémoire), un atelier créatif/tricot, un atelier jardinage, atelier écoute musique classique, des sorties extérieures/ promenades dans le jardin, un temps « musicar » en chambre, zoothérapie, un temps de lecture, repas à thème en lien avec la restauration, l'organisation de goûter anniversaire avec chanteur, atelier de réalité virtuelle « lumeem », atelier pause café (revue d'actualité), après-midi festifs (chanteurs, danseurs...), des visites individuelles en chambre, etc.

En complément de ce programme hebdomadaire, des activités sont proposées par les professionnels, soit sous forme de groupes, soit sous forme individualisée dans le cadre des projets de vie individualisés.





Le culte

La pratique des différents cultes constitue un droit.

Si vous souhaitez recevoir la visite d'un ministre ou d'un aumônier de votre confession, vous pouvez en faire la demande auprès des membres de notre équipe.

Pour certaines adaptations de votre quotidien ou certaines volontés spécifiques en lien avec votre religion, nous vous invitons à revenir vers l'équipe pour formuler votre requête.

Une messe est proposée au rythme d'une fois par semaine, le vendredi.



Les visites

Les visiteurs sont les bienvenus de 9 heures à 20 heures.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés

Les visites sont également possibles en dehors de ces horaires à la condition de prévenir l'établissement auparavant. Toutefois, les visiteurs ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement.

Les enfants devront rester sous la surveillance permanente de leur famille.

Les journalistes et photographes ne peuvent rendre visite aux résidents sans l'accord préalable du Directeur.

Il en va de même pour les bénévoles extérieurs, qu'ils appartiennent ou non à une association.

Les démarcheurs et représentants de commerce n'ont pas accès à l'établissement.





Le courrier

Vous pouvez recevoir votre journal ou autre abonnement au sein de l'établissement.

Il vous sera distribué dans votre chambre ou mis à votre disposition à l'accueil.

Une boîte aux lettres, dans le hall d'accueil, est à votre disposition pour le départ de vos courriers.



Le dépôt de vos biens et valeurs

Un coffre est à votre disposition pour conserver en toute sécurité vos biens de valeurs.

Les modalités et conditions pratiques de ce service sont expliquées dans le règlement de fonctionnement.

Il est déconseillé de conserver des objets de valeur dans la chambre.



Le transport

L'établissement assure certains transports dans le cadre de ses activités d'animation.

Les déplacements à l'extérieur de l'établissement et notamment les consultations chez les médecins libéraux spécialistes ou dans les établissements de santé sont à la charge du résident et de sa famille.

Cette dernière sera informée des rendez-vous afin de pouvoir s'organiser.



Les aides aux actes administratifs

Le service facturation est à votre disposition pour tout renseignement concernant les aides financières auxquelles vous pourriez être éligible à savoir : les allocations logement, l'aide sociale, un crédit d'impôt.

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.



VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



Il existe au sein de l'établissement un Conseil de la Vie Sociale, instance d'expression des résidents et de leurs familles.

Il s'agit d'une instance consultative sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il est composé de représentants élus ou désignés au sein :

- des résidents ;
- des familles ;
- des personnels ;
- de l'organisme gestionnaire.

Le conseil est consulté pour toute question relative à la vie de l'établissement, notamment concernant l'élaboration et les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Les représentants siègent pour une durée d'un an au moins et trois ans au plus renouvelable. Vous serez informé de chaque nouvelle élection et pourrez ainsi vous présenter si vous le souhaitez

Les noms des représentants sont portés à la connaissance des résidents par voie d'affichage. Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins 3 fois par an.

Un recueil de la satisfaction des résidents et de leurs familles est effectué, selon différentes modalités de participations dont le conseil de la vie sociale.

L'établissement est engagé dans une démarche d'auto évaluation de la qualité des prestations qu'il délivre.

Il fait réaliser au moins tous les sept ans par un organisme extérieur une évaluation externe de sa qualité.

La Direction, ou un de ses représentants, se tient à la disposition des résidents et/ou de leurs familles souhaitant faire part de toutes remarques concernant la prise en charge ou le fonctionnement de l'établissement.

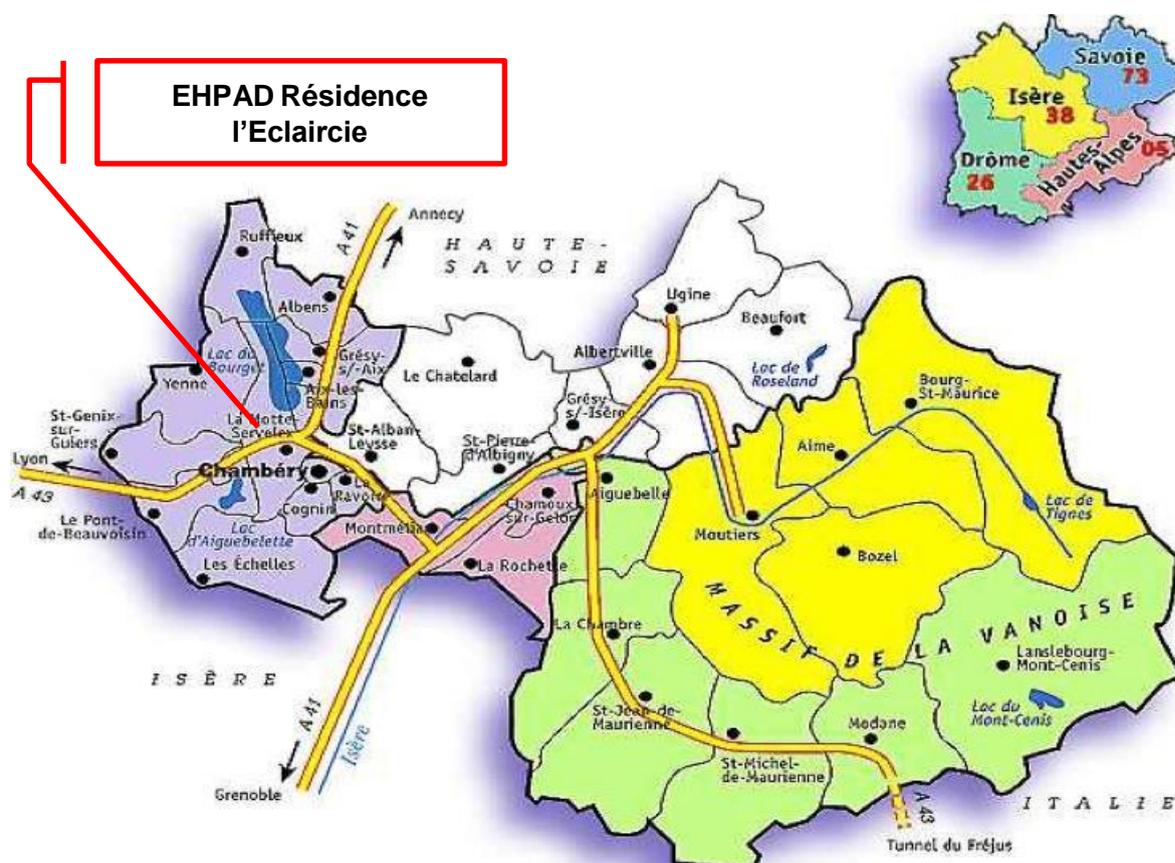
Des fiches remarques/ suggestions sont à votre disposition à l'accueil de l'établissement et sont analysées régulièrement par l'équipe de direction.

Une réunion des familles et des résidents est organisée tous les ans et permet d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement, vos souhaits ou besoins.

NOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE



**EHPAD Résidence
l'Eclaircie**



Adresse : 91 rue du Docteur Blain BP 30062

73290 LA MOTTE SERVOLEX

Tél : 04 79 25 15 62

Possibilité d'accès :

Accès voiture : parking accessible gratuitement

Accès bus depuis Chambéry ligne C arrêt « parc »



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Retrouvez toutes les informations sur
croix-rouge.fr ou pouvous.croix-rouge.fr

